

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 AVRIL 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29

Convocation du 6.04.2023  
Affichage du 6.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot suite à la convocation du 6.04.2023, affichée le six avril 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme LEVESQUE Kathryn), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M MICHEL-FLANDIN Patrice, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck)

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

**DELIBERATION N° 2023.04.095  
CONVENTION PASS INTER-SITES DU PERCHE**

Afin de renforcer leur attractivité réciproque et d'inciter les visiteurs à découvrir le Perche et ces sites de référence, les membres du réseau souhaitent co-financer l'impression d'un pass inter-sites.

Le pass inter-site est un document gratuit et utilisable dans tous les sites du réseau.

Il s'agit d'un dépliant au format A5 plié en deux qui sera imprimé à 4 000 exemplaires pour 2023 (soit 445 exemplaires par structure). Il sera diffusé uniquement à l'accueil des sites de visite, avec une entrée payante et permettra à son possesseur de pouvoir bénéficier d'une offre tarifaire ou d'un geste d'accueil préférentiel dans les autres sites.

Considérant l'intérêt pour les Muséales du dispositif afin d'accroître sa notoriété et sa visibilité.

**Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:**

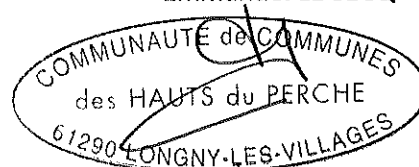
- De signer la convention de co-financement pour la réalisation d'un pass inter-sites.
- D'accepter le plan de financement proposé dans la convention.

*(Cette dépense a été programmée dans le budget primitif et intégrée dans le chapitre communication des Muséales pas de surcoût)*

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20230413-2023\_04\_095-DE

Berger  
Levrault



# Convention de partenariat et de co-financement

## Pour la réalisation d'un pass inter-sites

22 février 2023

La présente convention est établie entre :

**Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Perche,**  
Représenté par sa Présidente, Madame Anick BRUNEAU  
Maison du Parc - Courboyer - 61340 PERCHE EN NOCE,

Et

**Les sites de visite du Perche suivants :**

<b>Ecomusée du Perche</b> Prieuré de Sainte-Gauburge 61130 Saint-Cyr-La-Rosière Tél. : 02 33 73 48 06	<b>Château des comtes du Perche</b> 1, place Emile Maquaire 28400 Nogent-le-Rotrou Tél. : 02 37 52 18 02	<b>Muséales de Tourouvre</b> 15, rue du Québec 61190 Tourouvre-au-Perche Tél. : 02 33 25 55 55
<b>Abbaye de Thiron-Gardais</b> La Grange aux dîmes, 18 rue de l'abbaye 28480 Thiron-Gardais Tél. : 02 37 49 49 49	<b>Collège royal et militaire</b> 6, B Route de l'Abbaye 28480 Thiron-Gardais Tél. : 02 37 49 79 54	<b>Maison Saint Simon</b> Pavillon Saint Dominique 28340 La Ferté-Vidame Tél. : 02 37 37 68 59
<b>Château-Musée forêt d'histoires</b> 1, rue du château 28250 Senonches Tél. : 02 37 37 80 11	<b>Basilique Notre-Dame de Montligeon</b> Bd de la basilique 61130 La Chapelle-Montligeon Tél. : 02 33 85 17 00	

Il a été convenu ce qui suit :

## Objet de la convention

## Article 1

Le réseau des sites de visite du Perche se compose des neuf sites de visite emblématiques du Perche :

- Ecomusée du Perche
- Château des comtes du Perche
- Muséales de Tourouvre
- Abbaye de Thiron-Gardais
- Maison Saint-Simon
- Château Musée forêt d'histoires
- Basilique Notre Dame de Montligeon
- Collège Royal militaire de Thiron-Gardais
- Maison du Parc du Perche

Afin de renforcer leur attractivité réciproque et d'inciter les visiteurs à découvrir le Perche et ces sites de référence, les membres du réseau souhaitent co-financer l'impression d'un pass inter-sites. Cette convention a pour objet de définir le mode de financement.

## Présentation du pass Inter-sites

## Article 2

Le pass inter-site est un document gratuit et utilisable dans tous les sites du réseau.

Il s'agit d'un dépliant au format A5 plié en deux qui sera imprimé à 4 000 exemplaires pour 2023 (soit 445 exemplaires par structure). Il sera diffusé uniquement à l'accueil des sites de visite, avec une entrée

payante et permettra à son possesseur de pouvoir bénéficier d'une offre tarifaire ou d'un geste d'accueil préférentiel dans les autres sites.

### Plan de financement du projet

### Article 3

Ce plan de financement est proposé d'après le devis de l'imprimerie PEAU, de Berd'huis (devis le moins-disant des trois réponses).

Dépenses (TTC)		Recettes (TT)	
Graphisme	Réalisé en interne (Parc)	Quote-part demandé site = 606€*9	67.30 €
Impression	606 €		
<b>TOTAL</b>	606 €	<b>TOTAL</b>	606 €

### Article 4

#### Engagement du Parc dans le cadre de cette convention

Le Parc s'engage à être le maître d'ouvrage de ce projet de pass inter-sites.

A ce titre, il :

- Réalise les demandes de prix pour l'impression
- Réalise en interne le graphisme du document et le soumet aux autres sites de visite pour validation
- Valide le Bon A Tirer avant l'impression et transmet le document à l'imprimeur
- Coordonne l'impression et se charge de la diffusion du pass inters-ites auprès des huit autres sites du Perche (lors de la prochaine bourse touristique du Perche du 6 avril).
- Paye la facture globale de l'imprimeur
- Transmet aux sites partenaires le montant pour paiement de leur engagement.

#### Engagement du Pôle Territorial dans le cadre de cette convention

### Article 5

Chacun des huit autres sites de visite s'engage à participer financièrement au projet à hauteur d'un neuvième de la somme totale, soit 67.30 TTC par structure.

Le versement de la participation financière s'effectuera à la livraison du pass inter-sites, soit à partir du 7 avril 2023.

#### Durée de la convention

### Article 7

La présente convention est établie pour la seule réalisation de ce document. Elle prend fin au paiement des engagements financiers des parties.

## Règlement des litiges

## Article 8

Tout litige sera négocié de façon amiable. A défaut, le Tribunal administratif en sera saisi.

Fait en 9 exemplaires, le ..20/04/2023.....

La Présidente du Parc naturel régional du Perche      La Présidente de l'écomusée du Perche

Anick BRUNEAU

Marie-Christine LOYER

Le Président de la Communauté de communes de  
terres de Perche,  
Représentant

La responsable du Collège Royal et Militaire

ERIC GÉRARD

Marie HÉNOCOQ

Le Président de la communauté de Communes  
Des Forêts du Perche,  
Représentant de la Maison St Simon et du  
château-musée de Senonches

Le Président de la communauté de Communes du  
Perche,  
Représentant du château des comtes du Perche

Xavier NICOLAS

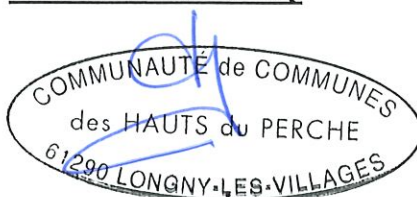
Harold HUWART

Secrétaire Général du sanctuaire de Montligeon

Le Président de la communauté de communes des  
Hauts du Perche,  
Représentant des Muséales de Tourouvre

Vincent ARRECKS

Emmanuel LE SECQ



22 février 2023